

Dirk Hijsselinckx sprl
Agent immobilier - Syndic
Beverstraat 12/1
9400 NINOVE

Ninove, le 9 novembre 2021

Tél : 054/50.38.50
GSM : 0478/43.15.98
I.P.I. : 207.243

Aux membres de l'association
des copropriétaires
de la Résidence « Artemis »
Avenue du Scheutbosch 34

1080 Bruxelles

Madame, Monsieur,

Objet : Résidence « ARTEMEIS », Avenue du Scheutbosch 34 à
1080 Bruxelles
Assemblée Générale - Rapport

Rapport de l'assemblée générale de
l'ACP Résidence Artemis,
Avenue du Scheutbosch 34 à 1080 Bruxelles
tenue
Lundi, le 25 octobre 2021 à 18.00 hr.
Dans l'appartement de Mme Dreesen,
Avenue du Scheutbosch 34
1080 Bruxelles

ORDRE DU JOUR

0. Annotation des présences;

Tous les propriétaires ont été valablement convoqués, et 8 proprié-
taires sur dix sont présents ou représentés, représentant ensemble
8.648 quotités sur 10.000.
L'assemblée peut valablement délibérer sur l'agenda.

1. Désignation d'un Président de séance et de deux scrutateurs;

Mme Dreesen accepte la Présidence de la séance,
Mme Bashimubwabo assume la fonction de scrutateur.

2. **Gestion Financière**

2.1 Décomptes clôturés au 31.12.19 en 31.12.20

Décompte 31.12.2019

Total des dépenses : € 13.212,33
Provisions : € -15.000,00
Solde : € - 1.787,67

Dépenses extraordinaires : € 1.058,70, dont
- Égouts : € 869,20
- Paillasson: € 189,50

Dépenses ordinaires : € 12.153,63

Décompte 31.12.2020

Total des dépenses : € 17.494,23
Provisions : € -13.750,00
Solde : € 3.744,23

Dépenses extraordinaires : € 3.014,13, dont
- Fonds de réserve : € 2.500,00
- Adoucisseur : € 127,53
- Cable de traction: € 386,90

Dépenses ordinaires : € 14.480,10

- 2.1.1 Rapport du Commissaire aux comptes
Mme Waldock informe l'assemblée de sa vérification de la comptabilité.
- 2.1.2 Approbation des comptes,
Après avoir répondu aux questions du vérificateur aux comptes,
l'assemblée approuve, à l'unanimité, les décomptes des années 2019 et 2020.
- 2.1.3 Décharge au Syndic
L'assemblée donne, à l'unanimité, décharge au syndic pour la gestion tenue jusqu'au 31.12.2020.
- 2.1.4 Exonération du paiement des intérêts de retard sur les arriérés de paiement de charges ayant fait l'objet du jugement à l'encontre de Mr Rozenblat.

Résultat du vote :

Votes contre la proposition d'exonérer Mr Rozenblat du paiement des intérêts de retard sur les arriérées : 2.169 votes

- Appt A1 - De Baerdemaker : 1.008 quotités
- Appt A2 - Bashimubwabo : 1.161 quotités

Votes pour la proposition : 1.152 votes

- Appt AR - Segers : 1.152

Abstentions : 4.386 votes

- Appt A3 - Van Outgaerden : 1.052 quotités
- Appt A4 - Dreesen : 1.936 quotités
- Appt B2 - Vanmoer : 743 quotités
- Appt B4 - Waldock : 655 quotités

Monsieur Rozenblat ne participe pas au vote.

La proposition n'est pas retenue.

- 2.2 Budget des dépenses ordinaires 2021 - 2022
Les dépenses 2021 sont estimés à € 15.500,00
L'assemblée approuve à l'unanimité le budget proposé.
- 2.3 Fonds de roulement
Suivant le bilan, le fonds de roulement est de € 4.000,00.
- 2.4 Fonds de réserve
A ce jour le fonds de réserve est de € 28.820,29.
Il est décidé de ne pas augmenter, en 2022, le fonds de réserve.
3. Mandats
 - 3.1 Mandat du syndic - élection - réélection
Suivant le contrat, le mandat du syndic se termine le 30.11.2021.
Après délibération, il est décidé, à l'unanimité, de prolonger le mandat du syndic jusqu'au 30.11.2022.
 - 3.2 Commissaire aux comptes
Mme Waldock est désignée, à l'unanimité des voix, comme commissaire aux comptes.
L'assemblée décide, à l'unanimité, de mettre sa rémunération à € 300,00.
4. Installation réseau fibre optique
Demande par Proximus
La proposition de Proximus doit encore être étudiée.

5. Divers

5.1 Une assemblée extraordinaire sera tenue pour :

- Adoucisseur d'eau
- la rampe
- Réseau Proximus
- roofing au rez

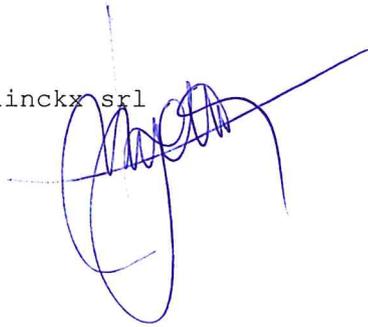
5.2 Stock des badges

5.3 Badges pour la porte de garage

2 x pour Mme Florence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance vers 20.30 hr.
tous les propriétaires, encore présent, signent les notules de la réunion.

Pour l'ACP,
Dirk Hijsselinckx srl
Syndic

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

